

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 26 août 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12/08/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Vera BLAGEVA
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Florence FROU, Ferdinand HUGEL, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
	Secrétaire de séance: Vera BLAGEVA

Objet: PARTICIPATION AU PROJET DE DEPLOIEMENT THD RADIO SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE. - DE_2021_37

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

En attendant que le déploiement de la fibre se généralise pour tous les audois, soit d'ici 2026, le SYADEN, par son Président, a décidé de prendre en charge le financement du déploiement d'un réseau Très Haut Débit radio pour les communes qui le souhaitent. Ce dispositif temporaire est établi afin de permettre de répondre aux injonctions de l'Etat en vue de garantir un bon Haut Débit pour tous avant fin 2022. Dans cette perspective, le SYADEN a missionné l'entreprise ALSATIS pour l'étude, l'ingénierie, la construction et l'exploitation d'un réseau LTE-4G aussi appelé THD Radio, permettant de couvrir les communes non fibrées avec un dispositif autorisant des débits internet jusqu'à 30Mbits/s. Pour ce faire, certains points hauts seront soit établis, soit loués, soit réutilisés.

Dans le cas présent, le site couvrant la commune d'Antugnac doit être positionné à la limite entre COUIZA et COUSTAUSSA.

L'ensemble des coûts inhérents à cette couverture THD Radio est pris en charge par le SYADEN.

L'acceptation de couverture n'engage aucunement le conseil municipal et la commune sur les abonnements qui pourraient être souscrits par les particuliers auprès des opérateurs fournisseurs d'accès internet.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation de cette technologie pour améliorer les services internet, en attendant la fibre optique à horizon 2025-2026. Par

ailleurs, le SYADEN s'est engagé à démonter l'antenne cise à Couiza à l'arrivée de la fibre, si l'accord avec la mairie de Couiza est obtenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la couverture de la commune d'Antugnac par le service THD Radio.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___